Image not found or type unknown

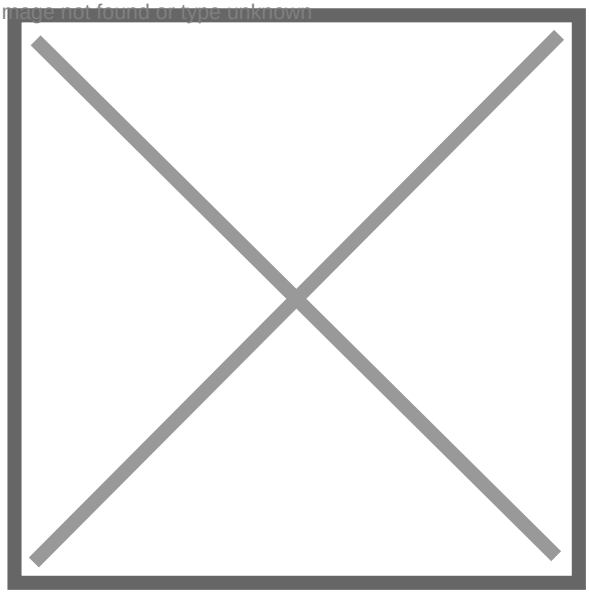

Resiliation du contratn de formation CEF

Par **anita19**, le **09/09/2016** à **11:26**

Bonjour,

Cela va faire un an que je me suis inscrite au CEF car je voulais changer de métier, je travaillais dans la restauration.

Suite à des soucis personnels, (séparation puis divorce), j'ai dû quitter mon boulot suite à des dispute avec mon conjoint au boulot, il était mon chef, bref. Du coup je ne touchais pas d'allocations chômage, puisque c'est moi qui suit partie (démission). Donc j'ai voulu arrêter la formation que je faisais en même temps que le taff avant de démissionner.

Je les ai appelé et envoyé des mails, et ils ont refusé et que j'étais obligée de tout régler. J'ai reçu des avis de contentieux et même une assignation devant le tribunal.

Aujourd'hui, je ne travaille toujours pas et je souhaite toujours ne plus payer cette formation que je ne suis plus depuis 1 an.

Je sais je m'y prend très en retard mais dû à mes soucis, je n'ai pas eu la force de le faire.

Pourriez-vous m'aider, svp ?

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **09/09/2016** à **15:45**

Oui,
Il vous suffit de lire les 10000 messages relatant exactement la même situation que la vôtre et ce qu'il en résulte.
En clair vous ne pouvez plus résilier, vous êtes bien redevable de la totalité des frais.
Mais il semble rare que ces organismes de formation mettent en œuvre une réelle procédure de recouvrement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés